

Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2022 à 20h00
Convocation du 01 décembre 2022

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Stéphane RISS - M. Gabriel ROSFELDER – M. Guy THOMANN– Mme Evelyne TRUTT - M. Christian GRAF – Mme Frédérique HUCHELMANN - M. Christian FREY– Pascale HABSIGER-LECOURT - Mme Sophie ENGEL – Mme Sabine HORN

Absents excusés : M. Hubert ROCHELLE (procuration à M. Rémy HUCHELMANN) – Mme Elisabeth MEYER-BRENNER (procuration à Mme Suzanne GRAFF)

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :
4. Echange de terrains Rue Principale – Rue des Quilles
5. Acquisition de terrain Chemin Allmend

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 27 septembre 2022 : Approuvé à l'unanimité

1. Comptabilité : Décisions modificatives : délibération n°39

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire

ACCEPTE d'inscrire au budget de la Commune les écritures suivantes afin de le régulariser :

Dépenses d'investissement :

Compte 2151-041 (opération d'ordre budgétaire) : + 9 461.38€

Compte 2152 opérations 201 : - 16 000 €

Compte 2152 opération 202 : + 16 000 €

Recettes d'investissement :

Compte 238-041 (opération d'ordre budgétaire) : + 9 461.38€

Vote : POUR à l'unanimité

2. Subventions : délibération n° 40

Les classes de la classe CM1/CM2 accompagnés de leur enseignante partiront en Classe verte à Quieux (dans les Vosges) fin juin 2023.

Ils sollicitent le Conseil Municipal pour un aide financière. Une subvention a déjà été attribué en 2019, malheureusement avec le Covid, le séjour a été annulé. Une avance de 525€ a déjà été versé. Un solde de 175€ sera attribué à l'école élémentaire de Gertwiller.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

ACCEPTE de prendre en charge le transport.

ACCORDE 5 €/jour/élève soit un montant total de 700 euros. (700-525=175€ à verser)

CHARGE M. le Maire d'inscrire un minimum de 600 € au budget 2023 pour ce voyage.

Vote : POUR à l'unanimité

3. Subvention achat de vélo – Attribution : délibération n°41

La Commune de Gertwiller souhaitant s'engager à accorder aux habitants de Gertwiller une aide pour l'achat d'un vélo neuf.

Pour rappel :

Le montant de l'aide prévu est le suivant :

- Pour un vélo (type Hollandais, VTC, sport urbain, vélo pliant, vélo de route) : 20 % du coût d'achat TTC avec un plafond de 60 €
- Pour un vélo à assistance électrique (VAE) : 10 % du coût d'achat TTC avec plafond de 120 €
- Pour un vélo cargo ou tricycle à assistance électrique : 10 % du coût d'achat TTC avec un plafond de 180 €

Plusieurs dossiers ont été déposés dans ce cadre. Il est proposé de valider les montants et les bénéficiaires suivants, dans la limite de 2 vélos maximum par foyer, par an (cf annexe).

Après en avoir délibéré

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commune de Gertwiller du 07 décembre 2020 fixant les modalités pour l'attribution de la subvention pour l'achat de vélo,

VU les dossiers déposés,

CONSIDERANT que les conditions des demandeurs sont remplies pour attribuer une subvention dans ce cadre

Et en vertu des exposés préalables

Le Conseil Municipal

DECIDE d'allouer une subvention achat Vélo aux bénéficiaires suivants, avec le montant respectif indiqué, dans la limite de 2 vélos maximum par foyer, par an selon le tableau en annexe

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier

ANNEXE
SUBVENTION ACHATS VELO - Liste des bénéficiaires

Dossier reçu le :	Nom-Prénom	Adresse	Type vélo	Prix d'achat TTC	% coût d'achat	Montant obtenu	Montant versé	Plafond aide Commune de Gertwiller
21/09/2022	MEYER Marie-Paule	4, chemin Loebel	VAE	2 090,00 €	10%	209,00 €	120,00 €	120,00 €
				2 090,00 €			120,00 €	

Aide de la Commune de Gertwiller :

120,00 €

Commentaires :

Vote : 9 voix POUR – 4 voix CONTRE – 1 Abstention

4. Echange de terrains Rue Principale – Rue des Quilles : délibération n° 42

Dans le but de rendre l'emprise du domaine public cohérent avec l'usage effectif de la voirie, la commune doit échanger des parcelles de terrain le long de la propriété située à l'angle entre la Rue Principale et la Rue des Quilles.

Le propriétaire, Monsieur Jean-Daniel HUCHELMANN, a sollicité la Commune par un courrier du 06 novembre 2022 pour procéder à cet échange.

Le procès-verbal d'arpentage numéro 378M du 02 mai 2001 a été établi par le Cabinet Claude ANDRES, géomètre-expert à Obernai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'échange de terrain comme suit :

- parcelles sises en section 3 numéro 268/42 d'une surface de 1 m² et numéro 269/42 d'une surface de 20 m² cédée par Monsieur et Madame Jean-Daniel HUCHELMANN à la Commune en échange des parcelles sises en section 3 numéro 270/o.42 d'une surface de 1 m² et numéro 271/o.42 d'une surface de 1 m² appartenant à la Commune, sans soulte

DIT que les frais afférents à cet échange seront à la charge de la Commune,

DIT que l'acte authentique sera reçu en la forme acte administratif devant Monsieur Rémy HUCHELMANN, Maire de la Commune de Gertwiller,

DESIGNE Madame Suzanne GRAFF, afin d'intervenir et de signer les actes au nom de la commune. (Mme Frédérique HUCHELMANN quitte la salle au moment du vote)

Vote : 13 voix POUR

5. Acquisition de terrain Chemin Allmend : délibération n° 43

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du permis de construire déposé sur la parcelle en section 19 numéro 58, Monsieur et Madame Schultz ont proposé par un mail du 05 décembre 2022, la rétrocession d'une bande de leur terrain d'une largeur de 1,40 m à l'est à 1,50 m à l'Ouest le long du Chemin Allmend à la Commune de Gertwiller.

La parcelle en section 19 numéro 58 a fait l'objet du procès-verbal d'arpentage numéro 493K en date du 13 septembre 2022 par Madame Odile Schaff, géomètre-expert à Obernai. La division foncière a consisté à créer trois nouvelles parcelles, numéros 144, 145 et 146, dont les numéros 144 et 146 longent le Chemin Allmend. La bande de terrain que Monsieur et Madame Schultz souhaitent céder à la Commune de Gertwiller se trouve au niveau de ces deux parcelles 144 et 146.

Un procès-verbal d'arpentage doit-être réalisé en amont avant la décision du conseil concernant l'acte administratif avec les surfaces définitives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du procès-verbal d'arpentage.

Vote : POUR à l'unanimité

6. Divers

- Point sur le réaménagement du plateau sur la RD1422, visite avec M. Alexandre PARMENTIER du CEA, des solutions techniques vont être proposés.
- Débat relatif aux panneaux photovoltaïques, les représentants de la Commune de Gertwiller à la Communauté des Communes du Pays de Barr ont demandés le rajout de ce point à la révision du PLUi 2023.
- Demande d'un riverain pour le déplacement ou la suppression d'un sentier qui divise ses parcelles. M. le Maire souhaite avant toute délibération, faire une rencontre avec les autres riverains du sentier.

La séance est levée à 20h45

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 13 décembre 2022

Le Maire :
Rémy HUCHELMANN

